



38

SNUipp65 BP 841 65008 Tarbes Cedex

• siège : ancienne école Jules Ferry, 7 Rue André Breyer à Tarbes

- tél : 05 62 34 90 54
- fax : 05 62 34 91 06
- courriel : snu65@snuipp.fr
- site : <http://65.snuipp.fr/>

c'est décidé, cette année, je me syndique !

merci de communiquer ce courriel à tous les maîtres de l'école

chers collègues,

- CAPD du 27 février 2014 : vous trouverez en pdf joints, notre déclaration liminaire et notre compte-rendu.

- Grève du 18 mars une réunion des fédérations de la Fonction Publique était programmée pour le 21 février. Les OS qui ont choisi de ne pas appeler à la grève le 18 mars, on demandé un report en mars de cette réunion. Ce qui a été accepté. Elles se réuniront donc en mars.

les raisons de la grève du 18 mars :

- Extrait de la déclaration intersyndicale d'appel à la grève.

« Nos organisations considèrent que les annonces liées au pacte de responsabilité, et en particulier les 50 milliards d'euros d'économies programmées, répondent d'une logique inacceptable d'austérité et attaquent inévitablement le financement des services publics, de la protection sociale et de la solidarité nationale alors que les besoins sociaux augmentent.

Nos organisations réaffirment que la protection sociale est un droit universel. Celle-ci est partie intégrante du salaire socialisé. Supprimer la cotisation des entreprises à la branche famille conduit de fait à le diminuer. Elles s'opposent au transfert du financement de la branche famille des entreprises vers la fiscalité des ménages (y compris par la fiscalité locale). Elles réaffirment leur attachement aux droits familiaux financés par la branche famille de la sécurité sociale. C'est un des éléments qui concourt à l'égalité entre les femmes et les hommes en favorisant l'accès au travail des femmes. »

- Extrait du dernier texte action de la FSU

Au-delà de la question des modalités de financement que pose la mise en place de ce Pacte, il met en cause les fondements de notre protection sociale et donc notre modèle social. C'est inacceptable pour la FSU. Le CDFN réaffirme son attachement au financement de la sécurité sociale par le biais de cotisations sociales. Il condamne le

projet de supprimer les cotisations patronales à la branche famille de la sécurité sociale. La FSU demande l'abandon de cette mesure.

Les secteurs publics concernés par la réduction de la dépense ne sont pas encore connus mais la modernisation de l'action publique a désormais clairement pour objectif la réalisation d'économies et non la qualité du service rendu aux usagers, encore moins l'amélioration des conditions de travail des personnels qui pourtant n'ont pas été épargnés ces dernières années (suppression massives d'emploi, gel du point d'indice, retraites, gestion par le management, emploi, précarité...). La FSU continue d'affirmer que le rôle de l'Etat et des collectivités locales est déterminant pour sortir de la crise, faire face aux enjeux économiques et sociaux, pour construire une société plus juste et plus solidaire.

- Extrait du texte de congrès de la FSU Poitiers 2013.

La protection sociale est devenue universelle. Tous les revenus doivent contribuer à son financement. La FSU rappelle qu'elle s'est déjà prononcée pour des financements solidaires nouveaux fondés sur un autre partage des richesses :

- modification et élargissement de la part patronale des cotisations sociales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises,
- suppression des abattements et exonérations de cette part qui concernent aujourd'hui plus de la moitié des salarié-es en France et qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi,
- suppression des exemptions dont bénéficient l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et le PERCO (Plan d'épargne retraite collectif),
- taxation des stock-options, plus forte taxation des revenus financiers et du patrimoine en agissant sur les assiettes et les taux.

Elle se prononce également pour l'augmentation de la part patronale de la cotisation sociale et sa modulation en fonction de la politique de l'entreprise en matière d'emploi, de salaires et d'investissement dans l'innovation et la recherche

La FSU a dénoncé la fiscalisation croissante de la sécurité sociale, tout particulièrement à travers la CSG et la compensation des exonérations de la part patronale des cotisations par l'impôt.

Pensez à envoyer votre déclaration d'intention à la DIPER au plus tard le samedi 15 mars. Rien ne vous empêche de le faire avant.

pensez à signer la pétition académique intersyndicale contre le profilage des postes au mouvement ici : [pétition académique intersyndicale](#)

toute l'équipe du SNUipp-FSU65 vous souhaite de bonnes et bonnes vacances

cordialement,
joëlle noguère